

Référence unique du mandat (à remplir par la CCPN) :

Type de contrat : Mensualisation ou Prélèvement à l'échéance

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CCPN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CCPN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR75ZZZ579496

1/1

ABONNEMENT

*Titulaire de l'abonnement : N° Contrat : *Nbres Pers :

Personne complémentaire à figurer sur le contrat :

*Date de naissance : Numéro de téléphone (fixe) : *Portable :

*Adresse mail :

*Adresse du branchement : Appartement n°

Code postal : Commune :

Adresse complémentaire :

*DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville : Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

Service Eau et Assainissement PAE Monplaisir

64800 BENEJACQ

FRANCE

Pour la bonne gestion de votre contrat, nous vous rappelons que toutes les mentions signalées d'un * sont obligatoires.

*Modalité de paiement (paiement récurrent / répétitif) : Cocher la modalité retenue

Mensualisation (tous les 10 du mois)

ou

Prélèvement à échéance de facture

A : Le : Signature du demandeur : (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (AU FORMAT IBAN BIC)

RAPPEL :

En signant ce mandat vous autorisez votre banque à effectuer sur votre compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la CCPN. En cas de litige sur un prélèvement, vous pourrez en faire suspendre l'exécution par simple demande à votre banque. Vous devez régler le différend directement avec la CCPN.

CE DOCUMENT EST À RENVoyer A LA CCPN AVEC VOTRE RIB (possibilité de le renvoyer par courrier postal, e-mail, ou directement dans nos locaux à la Maison de l'Eau à Bénéjacq)